Pour Mr La Borie

29 xi 88



PROCÈS-VERBAL

De ce qui s'est passé à NISMES *dans l'enceinte du Palais, le 29 Novembre 1788, à la réception du Portrait de* SA MAJESTÉ, *donné par le Tiers-État à la* COUR-PRÉSIDIAL.

Extrait des Registres de ladite Cour.

DU samedi vingt-neuf Novembre mil sept cent quatre-vingt-huit, du matin, au Conseil.

LA COUR, instruite que les Citoyens se sont proposé de venir lui offrir, en grande pompe, le Portrait de SA MASESTÉ, comme un gage de l'union qui règne entre eux et le Tribunal, s'est disposée à recevoir ce présent honorable avec le plus profond respect, et à témoigner aux Citoyens combien elle est touchée des preuves éclatantes de leur affection. Avertie par le bruit des fanfares et des boîtes, et par des acclamations réitérées, que le cortége s'approchoit, la Cour est sortie de la Salle de ses Assemblées; et, précédée de ses Huissiers, Elle s'est rendue à la porte extérieure du Palais. Elle y a trouvé un concours immense de Citoyens qui accompagnoient le Portrait du Roi, placé sous un Arc-de-Triomphe, couronné de guirlandes de fleurs,

et porté tour à tour par quatre Négocians et par quatre Bourgeois, précédés des Trompettes de la Ville, et de la Musique du Régiment de Guyenne : la marche a continué jusques dans la Salle de l'Audience. Le Portrait de SA MASESTÉ a été porté dans l'enceinte du Parquet; les Magistrats sont demeurés debout à leurs places accoutumées ; les Citoyens, de tout rang et de tout sexe, ont occupé les bancs des Avocats et des Procureurs, et s'y sont confondus avec eux ; l'intérieur et l'extérieur du Parquet, les salles voisines, les cours et les avenues du Palais ont été remplis d'un Peuple innombrable, qui faisoit retentir les air des cris redoublés *de vive le Roi et le Tiers-Etat.*

Mr. CASTOR CHAS, Syndic des Marchands faisant fabriquer les étoffes de soie, et Secrétaire du Comité-Général du Commerce, adressant la parole à la Cour, a dit :

MESSIEURS,

» Le Tiers-Etat de la ville de Nismes a vu, avec la plus vive sensibilité, l'intérêt que vous preniez à lui, et l'hommage public que vous avez rendu à la justice de ses réclamations et à l'évidence de ses droits.

Vous n'avez pas cru, MESSIEURS, que les *exemples* qui prouveroient que les Magistrats étoient autrefois députés aux Etats-Généraux, pussent *obtenir force de loi*; vous pensez que *tout Représentant doit être choisi librement par ceux qu'il doit représenter*; vous *tenez à honneur d'être unis au Tiers-Etat, qui constitue véritablement la Nation.* Et si c'est une preuve de patriotisme, que de renoncer à des usages qui flattent l'intérêt personnel, pour les sacrifier au bien public, qui est la première des lois; en adhérant, MESSIEURS, à la Délibération de vos Concitoyens, vous avez bien mérité de la Patrie. »

» Pénétré d'une profonde vénération, le Tiers-Etat de cette Ville, MESSIEURS, vient vous en offrir publiquement le tribut; et puisqu'il n'est rien de plus sacré pour les cœurs Français que la personne de leur ROI; puisque c'est au désir même de SA MAJESTÉ que nous devons l'espoir de voir s'établir entre les Sujets une plus juste égalité, trop long-temps et trop inutilement attendue, le Tiers-Etat, MESSIEURS, n'a pas cru pouvoir vous offrir un hommage plus digne de vous et de lui, que de vous prier d'agréer l'image de notre Monarque Bienfaisant.

» C'est dans le Temple de la Justice ; c'est au milieu de vous, MESSIEURS, qui en êtes les Administrateurs intègres, que LOUIS XVI, le père et le restaurateur de la Nation, recevra les vœux de vos Concitoyens, et le Serment d'une éternelle fidélité. Heureux les Peuples sur lesquels il règne, si leurs vœux et les siens étant accomplis, ils ont à lui rendre grâces de nouveaux bienfaits ! Heureux vos Concitoyens, MESSIEURS, s'ils doivent à sa bonté paternelle la restitution des pouvoirs que SA MAJESTÉ vous avoit accordés, qu'Elle a depuis peu suspendus, et dont vous faisiez un si digne usage ! »

Dans ce moment, l'Orateur des Citoyens a présenté le Portrait de SA MAJESTÉ au Magistrat présidant, qui l'a reçu au milieu des applaudissemens des Citoyens attendris ; et donnant ensuite un nœud de ruban blanc à chacun des Magistrats, l'Orateur a ajouté :

» Daignez accepter encore, MESSIEURS, ce nœud que nous portons nous-mêmes, comme le signe des sentimens qui unissent le Tiers-État, et de la fidélité que nous avons vouée au meilleur des Rois. »

Mr. RICARD, Lieutenant-Principal, a répondu au nom de la Cour, en ces termes :

MESSIEURS,

» En déposant au milieu de nous le gage précieux de votre zèle pour le ROI, vous récompensez honorablement des Magistrats Citoyens, fermes dans leurs principes, courageux dans leur conduite, et pénétrés du même amour dont vous êtes enflammés. »

» Cet amour est le centre de nos affections, le germe du patriotisme, et le lien d'une concorde inaltérable. Pouvons-nous, MESSIEURS, aimer assez notre ROI ? lui seul est notre appui ; il est le défenseur de nos droits, et le restaurateur de notre liberté. »

» Que notre confiance repose donc toute entière dans son cœur paternel. Ne doutons point qu'il n'accueille avec bonté des réclamations légitimes, dont la justice a été reconnue par une approbation universelle. L'exemple du Dauphiné justifie nos espérances. L'Assemblée Nationale sera formée

sur les principes de cette heureuse Province; et sa constitution, *juste et impartiale*, deviendra celle du Royaume. »

» Ainsi, MESSIEURS, sous un ROI patriote, tous les Français seront Citoyens. Le Tiers-Etat, cet ordre d'hommes laborieux qui fécondent la terre par leurs travaux, ou vivifient l'Agriculture par le Commerce; qui honorent la Patrie par leurs talens, l'enrichissent par leur industrie, ou la défendent par leur courage; qui professent les Arts, qui cultivent les Sciences, qui s'intruisent des Lois, et consacrent leurs veilles à l'opprimé, ou qui prononcent les oracles de la Justice dans les Tribunaux Populaires; le Tiers-Etat, cette réunion de corporations diverses, liées par l'intérêt public, se relevera d'une trop longue humiliation, sentira sa propre dignité, la soutiendra avec une noble modestie, et obtiendra de porter lui-même au pied du Trône le libre tribut de ses biens, comme l'hommage volontaire de son amour. »

» Alors les deux autres Ordres s'empresseront de se réunir au corps de la Nation; s'estimant assez glorieux d'avoir la préséance, et comme les droits d'aînesse, dans la famille dont ils tirent leur grandeur, leur éclat, et leur opulence. »

» Alors, la Nation entière, s'élevant au-dessus des préjugés et de tout intérêt particulier, mettra sa gloire et son bonheur dans une communication libre, immédiate et perpétuelle avec le Monarque; et, régénérée par ses bienfaits, elle alliera sans cesse la vraie liberté avec une parfaite soumission. »

» Tels sont, MESSIEURS, nos vœux communs, et telles sont nos espérances. Elles semblent déjà se réaliser; elles ajoutent à notre bonheur dans ce jour, le plus beau de notre vie, où nous éprouvons combien il est doux d'aimer sa Patrie, et d'en être aimé. ».

Les Gens du Roi se sont levés, et Mr. MAZER, Avocat du Roi, portant la parole, ont dit:

MESSIEURS,

» Dans ce jour de fête patriotique, dont l'amour et la fidélité envers le Souverain sont tout-à-la-fois et la cause, et l'objet, il ne nous est

point permis de concentrer dans nous-mêmes la douce émotion que nous éprouvons ».

» Flattés de l'hommage que ce Peuple généreux vient vous rendre, nous ressentons vivement combien il est glorieux d'être associés à un Tribunal qui, par la pureté de ses intentions, la nature et l'ancienneté de ses services, est devenu si recommandable aux yeux de la Patrie ».

» Témoins de vos actions les plus secrettes, appréciateurs de votre conduite, et des motifs qui l'ont déterminée, vos Concitoyens s'empressent de vous rassurer sur des imputations imaginées par la prévention, et soutenues par l'esprit de système. Les sentimens qu'ils viennent de vous exprimer, et le gage qu'ils vous offrent, sont une preuve que vous avez été Sujets fidèles et zélés Patriotes. Mais, plus leur don est gratuit, public et unanime, plus il doit exciter notre reconnoissance, et nous engager à redoubler d'efforts pour remplir nos devoirs ».

» N'en doutons pas, MESSIEURS, notre soumission aux ordres du Souverain est le principe de cet enthousiasme patriotique, qui rassemble aujourd'hui, dans le Temple de la Justice, cette foule de Citoyens qui nous entourent. Leurs acclamations ne sont que l'expression de l'amour et de la fidélité envers le Monarque. Le gage même de leur satisfaction annonce qu'il ne doit rester dans cette enceinte, que pour attester à jamais votre obéissance et votre patriotisme, et ramener aux principes qui les ont déterminés, ceux de nos neveux qui auroient le malheur de s'en écarter. »

» Pour répondre aux vœux de nos Concitoyens, consignons donc, MESSIEURS, dans nos registres un événement si flatteur et si honorable pour nous. Profitons, sur-tout, de cette heureuse circonstance, pour renouveler nos obligations, et pour déclarer au meilleur des Rois, que nous ne cesserons de donner des preuves de notre respect pour sa volonté sacrée, de notre zèle pour le bien public, et de notre attachement pour nos Concitoyens.

Et vous, qui êtes venus placer dans ce Sanctuaire l'image chérie de notre Auguste Souverain, pour que les Ministres de sa Justice fussent sans cesse investis de ses regards paternels, ne perdez jamais, ô nos Concitoyens! le souvenir de cette fête solennelle, que vous avez vous-mêmes consacrée; et qu'elle soit, pour le présent et pour l'avenir, un

sûr garant de votre absolu dévouement envers le Monarque, et le présage des plus généreux sacrifices. »

Alors ont redoublé les cris d'alégresse, et les larmes de joie. La majesté de cette fête a imprimé dans tous les esprits un tel respect, que, malgré l'affluence prodigieuse du Peuple, aucun accident n'a troublé la joie publique.

LA COUR s'est retirée ensuite dans la Salle ordinaire de ses Assemblées, et Elle y a déposé le Portrait de l'Auguste Monarque, dont Elle révère et chérit la Personne Sacrée, et dont Elle a toujours fait exécuter les Lois, et respecter l'autorité.

Les Magistrats présens, *signés.*

Collationné, RIGAL, Greffier, *signé.*

A NISMES, de l'Imprimerie de C. BELLE, Imprimeur du Roi et de la Cour, rue des Fourbisseurs, 1788.